

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2022

Le 4 avril 2022, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain GABRIEL.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.

Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël, REY Thibaut,
STÖCKLI Nicolas et TRAUNECKER Emmanuel.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal.

L'ensemble des membres en exercice étant présent l'assemblée peut délibérer valablement.

1 - Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.

Le Conseil choisi pour secrétaire Madame BRINGIA Mariette.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 février 2022.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 28 février 2022.

Le compte-rendu ne soulève pas d'observations, les membres présents signent pour approbation au registre.

3. Approbation du compte de gestion 2021 du comptable public.

Monsieur le maire énonce que le compte de gestion, établi par le comptable public, **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif établi par le maire. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le Maire informe le conseil municipal que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par Madame Elisabeth VANACKER, comptable public, et que

le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion est ensuite **soumis au vote du conseil municipal** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable public,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2021 qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus et des crédits alloués à la formation des élus.

4.1. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.

Monsieur le Maire énonce que conformément à l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Le Maire précise

- que « Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites », selon le Code général des collectivités territoriales (CGCT), mais qu'elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.
- que selon la circulaire du 15 avril 1992, l'indemnité de fonction « ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque ». Elle est soumise à la CSG (contribution sociale généralisée), à la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale), à une cotisation de retraite obligatoire (Ircantec) et éventuellement à une cotisation de retraite complémentaire. Elle est imposable suivant les règles applicables aux traitements et salaires et depuis la loi de financement de la sécurité sociale, soumise à des cotisations sociales obligatoires au-dessus d'un certain seuil.
- que pour une plus grande transparence les articles 92 et 93 de la loi Engagement et proximité prévoient que des tableaux récapitulant les indemnités des élus soient publiés chaque année en annexe du budget. Ces tableaux doivent faire mention, des indemnités de fonction, des indemnités perçues au titre des mandats et fonctions exercés dans les syndicats ou sociétés mixtes.

Les montants indiqués dans le tableau des indemnités versées en 2021 sont exprimés en euros et en brut.

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (km, repas, séjour,...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	
Mr Sylvain GABRIEL, Maire	11 901.48	Néant	Néant	Néant
Mr Jean-Pierre LEY, adjoint	3 080.40	Néant	Néant	Néant
Mme BRINGIA Mariette, adjointe	3 080.40	Néant	Néant	Néant
Mr Jean-François JENNY, adjoint	3 080.40	Néant	Néant	Néant

4.2. Présentation des crédits alloués à la formation des élus et fixation des crédits affectés.

ATTENDU que,

- d'une part, **les élus bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF)** qui doit permettre à chaque élu individuellement d'améliorer ses compétences liées au mandat et/ou son employabilité future. Ce DIF est ouvert à tous les élus, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction : ils accumulent ainsi 20 heures de droit à formation par année de mandat.
- et, d'autre part, selon l'article L. 2123-12 du CGCT, **tout élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions et lui permettant de mieux exercer son mandat.**

M. le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 26 octobre 2020 il avait été décidé

- que chaque année un tableau récapitulatif des formations suivies sera annexé au compte administratif,
- que chaque année, selon les capacités budgétaires et les demandes de formations émises, une enveloppe financière sera inscrite au budget de la commune.

Les conseillers municipaux prennent connaissance du tableau récapitulatif de l'année 2021 et à l'unanimité DECIDENT d'inscrire la somme de 1000 € au budget de l'année 2022.

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation 1	Désignation 2	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant budg.
6535 Formation élus								
07/12/2021	87	447	Cotisation CDC - DIF élus	88WO1AKF582CCU2021	D 6535/65	CDC CAISSE DEPOT ET CO		211.43 €
Total Article : 6535							Total Budgétisé	1 000.00 €
							Total Réalisé	211.43 €
							Différence	788.57 €
TOTAL GENERAL :								211.43 €

5. Examen et approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat.

5.1. Compte administratif 2021

Le Maire présente le compte administratif 2021, répond aux questions posées par les conseillers puis quitte la salle.

Les conseillers municipaux élisent Monsieur Jean- Pierre LEY, 1^{er} adjoint, comme président de séance puis, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Sylvain GABRIEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif,
VOTE et ARRETE les résultats définitifs ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	179 350,00	143 798,45	0,00	0,00	35 551,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 500,00	83 750,04	0,00	0,00	2 749,96
014	Atténuations de produits	52 000,00	50 050,00	0,00	0,00	1 950,00
65	Autres charges de gestion courante	116 300,00	115 507,78	0,00	0,00	792,22
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		434 150,00	393 106,27	0,00	0,00	41 043,73
66	Charges financières	15 500,00	14 080,42	0,00	0,00	1 419,58
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 000,00	4 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	644,78				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		454 794,78	411 186,69	0,00	0,00	43 608,09
023	Virement à la section d'investissement (2)	80 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	750,00	750,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		80 750,00	750,00			80 000,00
TOTAL		535 544,78	411 936,69	0,00	0,00	123 608,09
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

Commune de WOLSCHWILLER (Haut-Rhin)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 587,91	0,00	0,00	-1 587,91
70	Produits services, domaine et ventes div	120 000,00	108 491,42	0,00	0,00	11 508,58
73	Impôts et taxes	187 000,00	214 988,39	0,00	0,00	-27 988,39
74	Dotations et participations	112 900,00	97 148,36	0,00	0,00	15 751,64
75	Autres produits de gestion courante	18 500,00	23 607,35	0,00	0,00	-5 107,35
Total des recettes de gestion courante		438 400,00	445 823,43	0,00	0,00	-7 423,43
76	Produits financiers	0,00	1,95	0,00	0,00	-1,95
77	Produits exceptionnels	0,00	2 966,45	0,00	0,00	-2 966,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		438 400,00	448 791,83	0,00	0,00	-10 391,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		438 400,00	448 791,83	0,00	0,00	-10 391,83
Pour information		(3) 97 144,78				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	REALISE 2021	RAR 2021
		197 407.27	147 633.71	37 949.15
*001	Déficit d'investissement reporté	72 473.12	72 473.12	
*020	Dépenses imprévues	3 049.00	-	
1641	Remboursement capital emprunts	54 500.00	54 377.31	
CH 21	Détail chapitre 21	67 385.15	20 783.28	37 949.15
2128	Agencement et aménagement de terrain (but multisport)	2 000.00		
2115/21316	Aménagement de terrain bâti (parvis église et cimetière)	35 585.15		35 585.15
2151	Aménagement trottoirs	6 000.00		
2151	Aménagement chemin rural impasse rue de l'église et réseau Epluviales	9 000.00	9 054.00	
2151	Extension réseau eaux pluviales rue Brunnstube	5 300.00	3 216.00	
21538	Extension réseau électrique chemin rural Impasse rue église	5 000.00	4 859.28	
2181	Acquisition jardinières et tables de pique-nique	3 000.00	3 654.00	
2188	Acquisition défibrillateur	1 500.00		2 364.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		197 407.27	108 725.21	2 338.00
1068	Affectation résultats	97 996.27	97 996.27	
*021	Virement de la section de fonctionnement	80 000.00		
28041513	Amortissement participation versée 2020 pour fibre optique	750.00	750.00	
1321	Subvention Etat pour aménagement trottoirs 2020	2 500.00	2 522.00	
1322	Subvention Collectivité Européenne Alsace pour parvis église	2 961.00		2 338.00
1328	Créance association foncière	5 200.00	5 232.62	
1328	Aide syndicat électricité pour éclairage public (Leds)		685.00	
10222	Fonds de compensation TVA	7 000.00		
165	Dépôts cautions loyers bails		1 000.00	
10226	Taxe d'aménagement	1 000.00	539.32	
SOLDES		0.00	- 38 908.50	- 35 611.15

AFFECTATION DU RESULTAT, résultats du Budget 2021 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes 2021	+ 448 791.83	Recettes 2021	+ 108 725.21
Excédent 2020 reporté	+ 97 144.78		
Dépenses 2021	- 411 936.69	Dépenses 2021	- 75 160.59
		Déficit 2020 reporté	- 72 473.12
EXCEDENT	+ 133 999.92	DEFICIT	- 38 908.50
		RAR sur 2022 déficit	- 35 611.15

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter 74 519.65 €, en section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice 2021 ainsi que les restes à réaliser (travaux commandés en 2021 et qui ne connaîtront leur réalisation qu'en 2022).

Monsieur le Maire propose d'affecter 74 519.65 € en investissement et de reporter 59 480.27 € en fonctionnement.

Sur proposition du Maire les conseillers municipaux à l'unanimité décident :

- d'affecter 74 519.65 € en section d'investissement compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" afin de couvrir le déficit d'investissement de 2021 et des Restes à réaliser 2021.
- d'inscrire 38 908.50 € en section d'investissement compte 001 "déficit d'investissement 2021 reporté"
- de reporter 59 480.27 € en section de fonctionnement compte 002 « résultat de fonctionnement 2021 reporté »

6. Examen et vote du budget primitif 2022**6.1. Fixation des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.**

Sur proposition du Maire, après avoir pris connaissance de l'état notifiant les bases prévisionnelles et les allocations compensatrices des impôts locaux 2022 et après débat les conseillers municipaux,

DECIDENT, par 8 voix pour d'augmenter les taux de 0.1 point (2 abstentions et 1 voix pour le maintien des taux de 2021).

	Bases impositions effectives 2021	Bases prévisionnelles 2022	Taux de référence pour 2022	Produit attendu 2022 sans augmentation taux	taux 2022 Voté	Produit attendu 2022
Taxe foncière bâti	465 429.00 €	482 800.00 €	22,87	110 416.00 €	22,97	110 899.00 €
Taxe foncière non bâti	52 576.00 €	54 200.00 €	43,25	23 442.00 €	43,35	23 496.00 €
total				133 858.00 €		134 395.00 €

A ce total de 134 395 € se rajoutent les allocations compensatrices de l'Etat :
 de 10 039 € au titre d'exonérations légales de taxes foncières,
 de 9 306 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
 et de 22 693 € au titre du coefficient correcteur communal permettant de neutraliser l'impact de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Par contre, selon la Loi de finance 2010 la Commune devra rembourser à l'Etat un montant 40 389 € au titre de la Garantie individuelle de ressources (GIC) afin de compenser les pertes constatées de chaque collectivité après la réforme.

D'autre part le produit des IFR (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) et le produit de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) que nous touchions jusqu'en 2016 sont versés à la Communauté de Communes du Sundgau. Pour mémoire le montant de l'attribution de compensation définitive (CLECT) qui nous sera versée par la CCS en 2022 s'élève à 20 927.48 €,

6.2. Vote des subventions 2022

Les conseillers examinent les subventions votées et versées en 2021 et les propositions de subventions pour 2022.

Après débat, les conseillers à l'unanimité votent les subventions suivantes et décident de conditionner le versement de la subvention aux associations du village par la tenue effective d'au moins une manifestation dans l'année.

		Subventions votées 2021	Subventions votées 2022
Associations du village			
	Conseil de fabrique de l'église	500.00 €	500.00 €
	Amicale des sapeurs pompiers	100.00 €	100.00 €
	MJC Wolschwiller	100.00 €	100.00 €
	Association Arts-Martiaux	100.00 €	100.00 €
	Associaiton St Maurice II	100.00 €	100.00 €
	Association Wolschwillerwaggis	100.00 €	100.00 €
	Association Fasnachtsverein Wolschwiller	100.00 €	100.00 €
	Associaiton FasnachtsNarra	100.00 €	100.00 €
	Association des pensées		100.00 €
Autres associations			
	APALIB	150.00 €	150.00 €
	APAMAB	150.00 €	150.00 €
	Banque Alimentaire	150.00 €	150.00 €
	Association Mieux Vivre à St Morand	100.00 €	100.00 €
	Association amis des personnes âgées Luppach	100.00 €	100.00 €
	UNC Secteur de Ferrette	50.00 €	50.00 €
	Prévention routière	30.00 €	30.00 €
	Arboriculteur et bouilleurs de cru	30.00 €	30.00 €
	Société des amis de la bibliothèque	30.00 €	association dissoute
	TOTAUX	1 990.00 €	2 060.00 €
	Participation sorties scolaires Collèges et Lycées	50 € par enfant et par sortie organisée	50 € par enfant et par sortie organisée

6.3. Autorisation de dépenses : article 6232 Fêtes et cérémonies

Le conseil municipal à l'unanimité fixe comme suit les principales catégories de dépenses que le Maire est autorisé à engager au titre de l'article 6232- Fêtes et cérémonies :

- * achat de boissons et alimentation pour vins d'honneurs et réceptions organisées par la Commune,
- * publicité, frais d'impressions, signalétique pour réceptions diverses
- * achat de gerbes, cadeaux et trophées pour cérémonies, grands anniversaires, mariages manifestations sportives,
- * repas annuel, excursion, paniers garnis pour les ainés,
- * frais de restaurant avec entreprises, administrations ou collaborateurs,
- * frais de déplacements, hébergement et restauration,
- * rémunération principale et charges sociales des intervenants dans le cadre de spectacles ou animations, frais de Sacem,
- * éclairage, sonorisation, équipement de cérémonies ou fêtes diverses,
- * développement de photographies, confection de cd-photos, audio, vidéo,

6.4. Bois de service 2022

Suite aux explications du Maire le conseil municipal à l'unanimité,

ACCORDE aux bucherons et forestiers les stères selon les conditions de leurs conventions collectives et aux employés communaux le nombre de stères suivants :

Monsieur Richard SCHWEITZER (agent communal) :	10 stères
Madame Sabine JENNI (agent communal) :	4 stères
Madame Patricia GASSER (agent communal) :	2 stères
Madame Christelle BLIND (agent communal) :	2 stères
Madame Laure TURCONI (agent communal) :	2 stères

6.5. Présentation, examen et vote du budget 2022

Sur proposition du Maire les conseillers, à l'unanimité,

DECIDENT de voter la section de fonctionnement du budget par chapitre et la section d'investissement par chapitres sans opérations.

Puis après avoir examiné et commenté les diverses propositions du budget primitif 2022, présenté par le Maire, APPROUVENT et VOTENT le budget primitif et procèdent à sa signature.

Commune de WOLSCHWILLER (Haut-Rhin)

COMMUNE DE WOLSCHWILLER - BUDGET GENERAL - BP - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	179 350,00	0,00	181 000,00	181 000,00	181 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 500,00	0,00	92 900,00	92 900,00	92 900,00
014	Atténuations de produits	52 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
65	Autres charges de gestion courante	116 300,00	0,00	111 600,00	111 600,00	111 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		434 150,00	0,00	426 500,00	426 500,00	426 500,00
66	Charges financières	15 500,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	4 000,00		2 800,00	2 800,00	2 800,00
022	Dépenses imprévues	644,78		630,27	630,27	630,27
Total des dépenses réelles de fonctionnement		454 794,78	0,00	443 130,27	443 130,27	443 130,27
023	Virement à la section d'investissement (5)	80 000,00		51 000,00	51 000,00	51 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	750,00		750,00	750,00	750,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		80 750,00		51 750,00	51 750,00	51 750,00
TOTAL		535 544,78	0,00	494 880,27	494 880,27	494 880,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	494 880,27
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 000,00	0,00	106 200,00	106 200,00	106 200,00
73	Impôts et taxes	187 000,00	0,00	216 000,00	216 000,00	216 000,00
74	Dotations et participations	112 900,00	0,00	94 400,00	94 400,00	94 400,00
75	Autres produits de gestion courante	18 500,00	0,00	18 800,00	18 800,00	18 800,00
Total des recettes de gestion courante		438 400,00	0,00	435 400,00	435 400,00	435 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		438 400,00	0,00	435 400,00	435 400,00	435 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		438 400,00	0,00	435 400,00	435 400,00	435 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	59 480,27
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	494 880,27
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	51 750,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

Commune de WOLSCHWILLER (Haut-Rhin)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RAR 2021	BP 2022
		37 949.15	162 007.65
*001	Déficit d'investissement reporté		38 908.50
16	Remboursement capital emprunts		49 600.00
16	Remboursement cautions loyers logements communaux		600.00
204182	Participation prêt pole scolaire S.I.P.S.B.I.		5 500.00
CH 21	Détail chapitre 21	37 949.15	67 399.15
	<i>Aménagement de terrain bâti (parvis église et cimetière)</i>	35 585.15	35 585.15
	<i>Extension réseau électrique rue Im Stolle</i>		3 710.00
	<i>Mise au normes salle des fêtes (sorties secours/alarme)</i>		5 700.00
	<i>Acquisition défibrillateur</i>	2 364.00	2 364.00
	<i>Projets 2022 à finaliser : étude pour aménagement place de la mairie ossuaire au cimetière, signalisation routière, bornes propreté canine...</i>		20 040.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 338.00	162 007.65
1068	Affectation résultats		74 519.65
*021	Virement de la section de fonctionnement		51 000.00
10222	Fonds de compensation TVA		12 000.00
10226	Taxe d'aménagement		1 000.00
1322	Subvention Collectivité Européenne Alsace pour parvis église	2 338.00	2 338.00
1328	Créance association foncière		5 400.00
2138	vente garage maison forestière		15 000.00
28041513	Amortissement participation versée 2020 pour fibre optique		750.00
SOLDES		- 35 611.15	-
DEFICIT 2021 REPORTE		- 38 908.50	

7- Divers – Informations - Communications.**M. le Maire informe les conseillers que :**

- ✓ **le tour d'Alsace cycliste passera à Wolschwiller le samedi 30 juillet 2022.** Un peloton composé de plus de 160 coureurs cyclistes passera dans le village. Ce peloton sera précédé par une caravane publicitaire. La commune est sollicitée pour la mise à disposition de barrières de sécurité, de bénévoles. Des animations pourront également être proposées (buvettes...).

Un appel est lancé aux bénévoles ou associations qui souhaitent s'investir à l'occasion de cet évènement sportif. Les personnes intéressées pourront s'adresser au secrétariat de la mairie.

- ✓ **les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 Juin 2022** et qu'il convient d'organiser le bureau de vote.
M. le Maire rappelle le tableau du bureau de vote prévu pour l'élection présidentielle puis les conseillers donnent leurs disponibilités pour les élections législatives.
- ✓ M. Jean-Pierre LEY et Mme Mariette BRINGIA représenteront la commune pour le prochain **comité syndical de la Brigade verte le 13 avril 2022 à Soultz.**
- ✓ M. Jean-Pierre LEY participera au nom de la commune **à la réunion du GIC 68.**

- ✓ **l'assemblée générale du SCFHS (SIVU Forestier)** s'est tenue lundi 21 mars 2022 à SONDRSDORF avec à l'ordre du jour les documents budgétaires pour l'année 2022
- ✓ le mercredi 16 mars 2022 une réunion sur le **schéma directeur des communes non assainies** s'est déroulée à ALTKIRCH au siège de la CC Sundgau.
- ✓ MM. Jean-Paul LINDER, André LINDER, Richard SCHWEITZER et Mme Laure TURCONI ont **élagués les saules têtards le long du Pfaffenbach**. Nous les remercions pour leur engagement. Cette opération sera renouvelée tous les 2 ans, la prochaine est planifiée pour 2024.
- ✓ M. le Maire énonce que suite au passage de la commission de sécurité **des travaux de mise en conformité** (alarme sécurité incendie, extincteurs, menuiserie, affichage d'évacuation...) **ont été réalisés à la salle communale** qui est un établissement recevant du public (ERP). Il propose de répartir la charge financière de ces dépenses de la manière suivante : 50% des dépenses pris en charge pour la commune et 50% pris en charge par l'association de gestion de la salle. La majorité des conseillers acceptent cette proposition qui sera présentée à l'association de gestion de la salle.

Suite à ces travaux de mise en conformité, la commission de sécurité devrait donner un avis favorable pour nos deux ERP (salle communale et mairie) lors de la commission récapitulative qui se tiendra à la sous-préfecture.
- ✓ suite aux retards pris dans l'instruction des dossiers d'urbanisme ces dernières années, le calcul de la **taxe d'aménagement** pour les déclarations de travaux et les permis de construire autorisés dans la commune a également été différé. Un état de lieux avec le service fiscalité de la DDT de Mulhouse a été effectué afin que la taxe d'aménagement de tous les dossiers délivrés de 2018 à 2021 puisse être calculée cette année par le service fiscalité.
- ✓ l'opération **Alsace Propre « grand nettoyage de printemps de la nature »** qui devait se dérouler samedi 2 avril 2022 a été reportée en raison des chutes de neige.
- ✓ **la journée citoyenne** la commission s'est réunie samedi 26 mars 2022 pour définir les ateliers qui seront proposés. Cette journée se déroulera **le samedi 21 mai 2022** un formulaire d'inscription sera distribué dans les boites aux lettres durant la 2ème quinzaine de mois d'avril.
- ✓ **le Syndicat Intercommunal Préscolaire et Scolaire Birsig à l'III** s'est réuni le 8 mars pour définir l'organisme bancaire et le montant d'un futur prêt pour le pôle scolaire (1 200 000€ à un taux annuel fixe de 1,05% sur 20 ans avec un remboursement du capital à partir de juin 2022) pour attribuer les travaux de dépollution du site (traces d'hydrocarbure) et pour que le maire de la commune d'Oltingue demande la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- ✓ **le conseil d'école du 2ème trimestre** s'est déroulé mardi 29 mars 2022 avec les projets et sorties prévues pour le 3ème trimestre, les effectifs prévisionnels pour la rentrée de 2022-2023.

- ✓ **une conférence des Maires** de la CC Sundgau, se tiendra ce mercredi 6 avril 2022 à la salle de convivialité d'Heimersdorf, concernant le projet de gouvernance avec les modalités de collaboration et de concertation sur la mise en place des procédures d'élaboration des PLUi de la CC Sundgau.
- ✓ **Un état des lieux de sortie** et de remise des clés de la maison forestière avec la famille Mathieu est prévu ce samedi 9 avril à 11 h 00.
- ✓ le renouvellement du **fleurissement place du village** sera effectué, avec des fleurs de saison, au courant du mois de mai 2022 par la commission mise en valeur fleurissement, décoration et embellissement du village (budget alloué : 500 €).
- ✓ depuis le 1er mars 2022 **le Major ZITVOGEL Gabriel** est le nouveau commandant de la communauté **des brigades de gendarmerie** de Ferrette et Durmenach.
- ✓ depuis le 1^{er} mars 2022, **le Capitaine Gilles HIGELIN** occupe la fonction de chef de la compagnie 6 du **Service Départemental d'Incendie et de Secours, Groupement Sud à Saint-Louis**. Il remplace le Capitaine Gilles SERRY.
- ✓ Les conseillers retiennent **la date du 13 juin 2022 à 20 h 30 pour la prochaine réunion**.
(Ordre du jour : visite de l'église « clocher + charpente sous la toiture de la nef... », propositions et solutions pour faire fonctionner les fontaines en circuit fermé).

Tour de table.

- M. le Maire rappelle que dans le cadre de son pouvoir de police spéciale il exerce la police de la circulation et du stationnement sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération (art. L 2213-1 du CGCT). Afin de sécuriser la traversée du village il a confié à M. JENNY Jean-François adjoint chargé de la voirie et responsable de la commission communale infrastructure, la mission d'étudier les solutions qui peuvent être apportées.

M. JENNY Jean-François informe les conseillers des décisions qui ont été retenues par la commission lors des différentes réunions. Les intersections du village ont été examinées au cas par cas. Le compte-rendu avec l'ensemble des solutions préconisées sera transmis au secrétariat. Un arrêté de la nouvelle réglementation de la circulation dans le village sera pris par le Maire et le matériel de signalisation, prévu au budget, pourra être commandé.

Plus personne ne demandant la parole M. le Maire clos la séance à 22 h 45.